VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX POUR RESIDENCE

Résidence Simple à Deux Etages dans le District des Jardins,

No 1305 Rue Ste-Marie, Encoignure Chestnut.

MAGNIFIQUES TERRAINS.

Succession de Mme Mary V. Veazie—No 92,909, Cour Civile de District, Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 FEVRIER, 1911, à MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary V. Veazie dossier No 92 909 daté et signé du 6 janvier 1911 et adressé à LIONEL M. RICAU, officier en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi JEUDI, le 16 février 1911, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Coliseé (autrefois Plaquemine) Constant et Felicité, désignés par les numéros 3 et 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin ancien architecte de la date du 16 mai 1875 en l'étude de J. Claiborne, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant, en mesure anglaise, comme suit: le lot No 3 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chestnut et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie et 32 pieds en largeur dans le fond sur 129 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et faisant à la rue Chestnut et 128 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 4 et ledit lot No 4 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces et 6 lignes sur ladite ligne de division du lot No 3, et 127 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Laquelle propriété a été acquise par Mary Valentine Veazie, par héritage de la succession de John Valentine et épouse No 13 933 de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, par jugement daté du 2 avril 1885.

Les améliorations consistent d'une magnifique résidence simple à deux étages contenant 6 chambres au double, salle à manger, cuisine, chambre à bain etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, devant être représentée par billets à recevoir portant 7 pour cent d'intérêt de la date desdits billets jusqu'au paiement garantie par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses d'hypothèque usuelles et de sécurité, et lesdits billets devant être datés sur et l'acquéreur devant recevoir les loyers le et après le passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1911 et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Jeff. C. Wenck notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
J. Zach Spearing, avocat.
15 jan—15 22 29—fév 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. JEUDI, le 2 Février, 1911, à Midi.

EN vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire du partage de Mme Jean B. Caumont et al vs les mineurs Bernard M. Dufour et al, dossier No 94 396et à moi adressé, j'offrirai à l'enchère publique, le jour, à l'heure et à l'endroit ci-dessus nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Jefferson Levée et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 105 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Jefferson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Foa, par acte de la veuve L. Herle, par acte pardevant Oscar Drnet ancien notaire de cette ville enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 616-6.8 rue de Chartres, le rez de chaussée comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet 242 borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers et fils, voyers daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire en ceux pour références et d'après cela mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3 une première largeur dans le fond de 29 pieds 10 pouces 1 ligne de la ligne deuxième profondeur de 2 pouces de la ligne deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, (décrit en le dit devis) ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour comme suit: la portion de ceux est connue comme lot 4 par achat pendant son mariage de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire le 25 août 1885 enregistré en le livre des transferts folio — La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage de F. A. Duba, par acte de A. de Armas ancien notaire, enregistré en le livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, connu comme Nos 3913-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 242, borné par les rues Dauphine Alvar Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire et d'après cela mesurant comme suit: 22 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes entre lignes égales et parallèles, et commençant à une distance actuelle de 120 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et est composé de la balance de la façade du lot 12 sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Duba, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, le — jour de — enregistré livre des transferts 110 folio 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de forge et écurie connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a, devant être représentée par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial, tous les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de forclusion toutes les polices d'assurances devant être données au porteur desdits billets les acquéreurs devant faire un (dépôt ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
J. Arthur Charbonnet, avocat.
1 jan—18 15 22 29—fév 2

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John G. Huffman vs Henry B. Huffman et als. Mineurs

(German-American Savings Bank and Trust Co. Tuteur.)

No 95,305—Cour Civile de District—Division C.

MAGNIFIQUE COTTAGE SIMPLE, No 1931 rue Calhoun

JEUDI, LE 23 FEVRIER 1911.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 99, borné par les rues Calhoun, Howard, Sud Liberté et l'avenue Henry Clay ledits lots sont désignés par les Nos 12 et 13 sur un devis dressé par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté du 3 janvier 1899. Lesdits lots sont contigus et ont chacun une façade de vingt-neuf (29) pieds onze (11") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Calhoun, une largeur de vingt-neuf (29) pieds onze (11") pouces et six (6") lignes dans le fond avec les profondeurs suivantes: Le lot No 12 ayant une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 11 de cent trente-six (136') pieds six (6") et trois (3") lignes et d'une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 13, de cent trente-sept (137') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, le lot No 13 ayant une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 12 de cent trente-sept (137') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes et d'une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Sud Liberté de cent trente-huit (138') pieds et cinq (5") lignes. La maison contient vestibule, salon, salle à manger, cuisine, office, 3 chambres à coucher, chambre à bain, galeries, bâtisse à deux étages dans le fond contenant deux chambres chambre de lavage, etc., la rue est pavée en asphalte.

En vertu d'un ordre signé du 19 janvier 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le 3me District, dans l'îlet 1028 borné par les rues Johnson, Grant, St-Antoine et Bourbon, mesurant 32 pieds à la rue Johnson sur 96 pieds entre lignes parallèles. Composé de la portion des lots originaux 1, 2 et 3 d'après un devis annexé à un acte pardevant C. G. Collins, notaire, le 26 mars '08.

Conditions—L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, et de faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

2011 rue N. Johnson, entre Grant et St-Antoine.

Cottage Simple ayant quatre chambres et cuisine, Bâtisse dans la cour, etc.

Succession de Joseph Capuset.

No 95,438—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI le 21 février 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 13 janvier 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le 3me District, dans l'îlet 1028 borné par les rues Johnson, Grant, St-Antoine et Bourbon, mesurant 32 pieds à la rue Johnson sur 96 pieds entre lignes parallèles. Composé de la portion des lots originaux 1, 2 et 3 d'après un devis annexé à un acte pardevant C. G. Collins, notaire, le 26 mars '08.

Conditions—L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, et de faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,915—Cour Civile de District.

SUCCESSION DE COLIGIRO COLTRARO ET EPOUSE.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire intitulée Succession de Coligiro Coltraro et épouse, dossier No 93,915, ledit ordre daté et signé du 19 octobre 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, JEUDI, le 19 février 1911, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Delord, Baronne et Dryades, désigné par le numéro 68. Le lot 68 mesurant, en mesure américaine, vingt-six pieds de face à la rue Julie, vingt-six pieds dans le fond sur une allée, quinze pieds en largeur et cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations portent les numéros municipaux 920 et 922 rue Julie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un an après date à 7 pour cent par an d'intérêt garanti par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, et certificat sur quis seront aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent comptant avec l'encanteur, comme argent de bonne foi, sur le prix d'achat au moment de l'adjudication (ce dit dépôt ne devant pas porter d'intérêt). L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911.

J. L. Onorato, REAL ESTATE
Encanteur, 910 rue Gravier.

Dart Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.
8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Ida K. Schulz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95 434—Division D.—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ida K. Schulz, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Fredericks, H. W. Robinson, avocats.
19 jan—19 22 28

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Lot de Valeur du Troisième District—Succession de Jacob Schwab—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 95,365.

Il sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 7 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS. H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B daté et signé du 3 janvier 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 311, borné par l'avenue Cadiz, les rues Bourgogne, Rempart et La Manche (ou Jourdan) désigné comme lot G, sur un plan et certificat d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, en date du 15 janvier 1909, d'après lequel dit plan ledit lot est situé à une distance de soixante-deux (62') pieds, huit (8") pouces et deux (2") lignes du coin des rues Bourgogne et Lamanche (ou Jourdan) et mesure de la trente et un pieds (31'), quatre (4") pouces et une (1") ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds (128'), quatre (4") pouces et trois (3") lignes, entre lignes parallèles, et est composé de parties des lots originaux 17, 18, 19 et 20 ainsi qu'il est montré dans ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an, la portion de crédit devant être garantie par des notes de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossées, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété exigibles en l'année 1910, et devant déposer 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. Acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94 508—Succession du Dr A. E. P. Albert.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession du Dr A. E. P. Albert, dossier No 94,508, daté et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, MARDI, le 31 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la propriété décrite, comme suit:

1. Deux certains lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillary, Poplar (autrefois Cinquième) et Jeannette (autrefois New), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et quatre lignes (91' 1" 4") de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4") de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds (147') deux pouces (2") deux lignes (2") et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes (30' 0" 4"). Et ledit lot E mesure trente pieds dix pouces et quatre lignes (30' 10" 4") de face à la rue Lowerline, trente pieds six pouces et quatre lignes (30' 6" 4") en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes (147' 2" 2") et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poplar de cent cinquante et un pieds huit pouces (151' 8"). Les dits deux lots de terre étant composés du tout des lots désignés par les numéros 17 et 18 et de l'arrière du lot désigné par le numéro 13 sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 15 mars 1900 et annexé à un acte de vente au Dr J. N. Roussell, passé pardevant Rouen, notaire, le 17 février 1905.

2° La moitié de l'intérêt indivis dudit Dr Albert en et à quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot numéro douze et lots A, B, C sur le plan ci-devant mentionné et devis et ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le lot douze (12) commence à une distance de cent vingt-neuf pieds trois pouces (129' 3") de l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, et mesure trente pieds et trois lignes (30' 0" 3") de face à la rue Jeannette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds huit pouces et quatre lignes (150' 8" 4"). Et les lots A, B et C mesurent chacun trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4") de face à la rue Lowerline, chacun trente pieds et quatre lignes (30' 4") de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, ayant une profondeur et façade à la rue Jeannette de cent vingt neuf pieds trois pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes (133' 8" 6"). Le lot B ayant une profondeur de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes (133' 8" 6") sur la ligne le divisant du lot A, et d'une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes (138' 2" 5"). Le lot C ayant une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes (138' 2" 5") sur la ligne le divisant du lot B, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante-deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") et lesdits lots A B C sont composés du tout des lots désignés par les numéros 14, 15 et 16 et la portion de devant du lot désigné par le No 13 sur ledit certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, le 15 mars 1900, et annexé audit acte de vente au Dr J. N. Roussell, passé pardevant Rouen, notaire, comme il est dit ci-dessus.

3. Un lot de meubles et effets d'après l'inventaire enregistré, en bloc. Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets des acquéreurs, à leurs propres ordres et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1911. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Busnière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. Onorato, REAL ESTATE
Encanteur, 910 rue Gravier.

La moitié de l'intérêt qui reste de la propriété deuxièmement décrite peut être achetée au même prix que la moitié de l'intérêt du Dr Albert, qui a été adjugée.

29 déc—29—jan 1 8 15 22 29 31

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division — — No 95,756 — Michele Lofaso vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des recouvres et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Michele Lofaso soit convoquée et tenue d'après la loi, devant Edward B. Ellis notaire, en son bureau, en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane commençant le 19me jour de février 1911, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Michele Lofaso pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Herbert W. Kaiser, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Michele Lofaso soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 17 janvier 1911.
Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Martin H. Manion, avocat.
19 jan—19 22 28

VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison—Succession de M. et Mme John J. Glossen.

No 95,188—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

EN vertu de et conformément à un ordre reçu, daté et signé du 20 janvier 1911, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, LUNDI, le 6 février 1911, à 10 heures A. M., sur les lieux No 308 rue Sud Galvez dans le Premier District de cette ville.

Un lot de meubles de maison et effets, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur,
806 rue Carondelet.
26 jan—26 29—fév 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

Résidence Simple à Deux Etages, 1706 Rue Nouvelle-Orléans, entre les rues Derbigny et Roman.

JEUDI, le 23 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Rudolph Tortel.

No 92,612 du dossier de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI le 23 février 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.

EN VERTU de et conformément à un ordre reçu daté et signé du 17 janvier 1911, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot dans l'îlet 766, borné par les rues Nouvelle-Orléans, Roman, (autrefois Solidelle) Derbigny (autrefois Prospère) et St Bernard et l'avenue Landrez, désigné comme lot No 13 sur un plan par J. A. D. Hémécourt, voyer, le 27 avril 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 29 juin 1875 mesurant en mesure américaine trente deux pieds, deux pouces (32' 2") à la rue Nouvelle-Orléans sur 122 5 6 sur le côté vers la rue Roman et 109' de profondeur sur une ligne vers la rue Derbigny, et 34 8 en largeur dans le fond.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée du trottoir contenant 5 chambres citernes, hangar, etc., bien tapissée partout.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en deux paiements égaux payables en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de l'année 1911 et pour tous certificats. L'acte de vente pardevant ——— aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur.
Frank McGloin, Avocat.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

Kernaghan & Cordill

VENTE EN PARTAGE

—DE—

17 Jolis Terrains pour Bâtir

Devant être vendus divisés ou séparément chacun,

RUE BANKS,

Rue pavée d'un bout à l'autre,

Près des Lignes de Chars Electriques.

Quaker Realty Company Ltd

—vs—

John A. Waterhouse.

No 95,559—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix-sept terrains de choix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, St Patrick et Bernadotte, désigné sur les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, sur un devis d'arpentage par Frank H. Waddill, I. C. et voyer, daté du 31 décembre 1910 et mesurant d'après ledit devis, comme suit, à savoir:

Le lot A formant le coin des rues Banks et Bernadotte et mesurant 31 pieds, 8 pouces, 6 lignes de face à la rue Banks, sur 120 pieds en profondeur et façade à la rue Bernadotte, entre lignes parallèles.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I et J, sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Banks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant le coin des rues Banks et St Patrick. Les lots K, L, M et N sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue St Patrick sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot O est contigu au lot N et mesure 55 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St Patrick, 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, 130 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du côté opposé de la rue Palmyre et 4 pieds 9 pouces 2 lignes en largeur sur la ligne du fond. Le lot Q est contigu aux lots A, B et C sur leurs lignes du fond et mesure 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 95 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, une première profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Palmyre de 17 pieds 6 pouces 3 lignes, de la sur une deuxième profondeur de 88 pieds 4 pouces 2 lignes à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 30 pieds 9 pouces 5 lignes.

Le lot P est contigu aux lots D, E, F, K, L, M, N, O et Q et d'une portion du lot G sur leurs lignes de fond, et mesure 30 pieds, 9 pouces 5 lignes sur la ligne du fond du lot E, 104 pieds sur la ligne du fond des lots D, E et F et d'une portion de la ligne du fond du lot G, 124 pieds, 9 pouces, 2 lignes sur la ligne du fond des lots K, L, M, N et O et 112 pieds 10 pouces, 3 lignes sur la ligne de côté vers la rue Palmyre.

Ces terrains sont dans un voisinage qui s'améliore près des lignes des chars, sont des placements soit pour des "homes" ou des placements désirables pour spéculations.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles, en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elizabeth Schairsnyder, épouse de James Beens.

No 95,494—Cour Civile de District.

Le Cottage Simple No 2523 rue Jena.

JEUDI le 23 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés ce qui suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 603 borné par les rues Jena, Frere, et Sud Robertson et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro 18 sur un devis paraphé par E. Commagère, notaire, annexé à un acte de vente pardevant lui, date du 25 octobre 1898, étant une vente par Theodore Fisher à Victoria White et d'après ledit devis ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jena sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du montant de son enchère le paiement de toutes les taxes de l'année 1910, payer pour l'acte de vente par devant Bernard J. Daly, notaire, et déposé 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur
No 317 Carondelet.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE OFFRE POUR PLACEMENT.

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES EN BOIS

Dans le Sixième District,

Nos 3817-3819, 3821-3823 RUE CHESTNUT,

Entre General Taylor et Peniston, Bornés par la rue Coliseé.

SUCCESSION DE BERTHA CAROLINE HOUH

No 94,364—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI le 2 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 26 janvier 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit sera vendue—

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet No 243 borné par les rues Général Taylor, Peniston, Chestnut et Coliseé, désignés par les Nos neuf et dix (9 et 10) lesdits lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt-huit pieds sept pouces trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant deux cottages doubles décrits comme suit: Premier—Nos 3817-3819 rue Chestnut, contenant 5 chambres, chambre à bain, gaz, office, hangar, etc., de chaque côté. Deuxième—Nos 3821-3823 rue Chestnut, contenant deux étages dans le fond, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres, chambre à bain, etc., au premier étage, gaz, office, hangar, etc., de chaque côté.

Les cottages ci-dessus ont été construits il y a environ quatre ans; un bon placement pour locataire.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer ladessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles de l'année 1911 et déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication les objets devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Deibel, notaire.

Edw. Rightor et E. W. Rischow, avocats.
25 jan—25 29—fév 5 12 19 26—mars 2

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Cottages Doubles, 606-608 Avenue Pacifique—409-411 rue Elmire, Cinquième District (Algiers).

Albert Frederick Cayard et a.e. vs Robert Charles Cayard, mineur, et als.

No 95,196, No 81,715 et No 94,231, consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—L'Hon. E. K. Skinner, juge.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue